



**Hauts du
Val de Saône**
terre d'audaces !

2016 - ÉDITION N°1

CCHVS

Le bulletin d'information de la Communauté de Communes
des Hauts du Val de Saône

OFF
INFO



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE LA CCHVS INVESTIT POUR LA RURALITÉ



**PÉRISCOLAIRE :
AU SERVICE DE
NOS ENFANTS**

PAGE 7

**BIENTÔT UNE
OPAH POUR
LE TERRITOIRE**

PAGE 13

SOMMAIRE



Page 3
EDITO

Page 4 - page 5
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
> La CCHVS : une terre d'audaces

Page 6
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
> Internet : la CCHVS à haut-débit

Page 7
CENTRES DE LOISIRS
> Le point sur la compétence périscolaire

Page 8
BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX
> Des bâtiments publics et utiles

Page 9
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
> MSAP : la nouvelle Maison de Services Au Public

Page 10 - page 11
DOSSIER - FINANCES
> Équiper et développer le territoire

Page 12
VOIRIE
> 54 kilomètres de voirie sur notre territoire

Page 12
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
> LA CCHVS, à l'initiative d'un nouveau SPANC

Page 13
HABITAT
> Bientôt une OPAH sur le territoire !

Page 14
ENVIRONNEMENT
> La charte forestière de territoire

Page 15
CULTURE
> La médiathèque intercommunale pleinement installée

Page 15
TOURISME
> Un territoire aux multiples atouts

Page 16
VIE ASSOCIATIVE
> Forum des Associations : c'est pour bientôt !

“Une collectivité au service de la population”

artisanat
création
économie
aménagement
industries
social

activités
entretien
développement
commerce
extension

collectif
tourisme
modernisation
territoire
sport

accueil
collecte
communautaire
animation
culture

gestion
numérique
assainissement
logement
oeuvre

voirie
opérations
environnement
construction
débit



ÉDITO

Romain MOLLARD

Président de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
Maire de Combeaufontaine

Chers concitoyens,

La Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône fête cette année son 3ème anniversaire. 48 communes qui totalisent près de 9300 habitants.

Assumer le passé et se tourner vers l'avenir !

Depuis 2014, de nouveaux élus composent le conseil communautaire et le bureau. Le grand défi de ce mandat sera de trouver toutes les solutions pour redresser les finances. Car malheureusement, les baisses successives des dotations de l'Etat, mais aussi les choix coûteux faits par le passé, ont entraîné une situation financière catastrophique. Ce passé, sans pour autant le cautionner, nous devons l'assumer !

LA COMMUNAUTÉ

AU SERVICE DES CITOYENS

Cependant, nous poursuivons avec ardeur notre travail à votre service : entretien des routes, accueils périscolaires, restauration scolaire, développement numérique, amélioration de l'habitat, développement économique, touristique...

Nous n'avons d'autres ambitions que de rendre service à nos concitoyens et de promouvoir notre beau territoire.

Et je ne doute pas que, tous ensemble, nous donnerons aux Hauts du Val de Saône un avenir plus serein, où chacun trouvera sa place, mais surtout aura la fierté de porter haut nos couleurs !

Très bonne lecture à toutes et à tous !

CCHVS Info - Magazine d'information de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône

Maison des Services, Prés Jean Roche, 70500 JUSSEY
Tél. : 03.84.77.19.90 - Directeur de la publication : Romain MOLLARD - Rédactrices en chef : Magali ROUGET, Nathalie DÉZIR - Conception graphique : Jessica FOUET
Impression : Imprimerie Plus



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA CCHVS :

UNE TERRE D'AUDACES



Depuis sa création en janvier 2013, plusieurs communes se sont jointes à la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, participant ainsi à la création d'un EPCI au territoire étendu, composé de 48 communes dynamiques et volontaires.

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, C'EST QUOI ?

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Cet EPCI regroupe plusieurs communes, créant ainsi un espace de solidarité, afin d'élaborer un **projet commun de développement et d'aménagement de l'espace**.

LES COMPÉTENCES DE LA CCHVS

→ Compétences obligatoires

- Développement économique

1. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques, industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire

2. Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques

3. Actions favorisant le développement touristique

4. Aménagement numérique

- Aménagement de l'espace

→ LES COMMUNES MEMBRES DE LA CCHVS

Aboncourt-Gésincourt, Aisey-et-Richécourt, Arbecey, Augicourt, Barges, Betaucourt, Betoncourt-sur-Mance, Blondfontaine, Bougey, Bourbevelle, Bourguignon Les Morey, Bousseraucourt, Cemboing, Cendrecourt, Charmes Saint Valbert, Chauvirey Le Châtel, Chauvirey Le Vieil, Cintrey, Combeaufontaine, Comot, Corre, Fouchécourt, Gevigney-et-Mercey, Gourgeon, Jonvelle, Jussey, La Roche Morey, Lambrey, Lavigney, Magny Lès Jussey, Malvillers, Melin, Molay, Montcourt, Montigny-Lès-Cherlieu, Oigney, Ormoy, Preigney, Raincourt, Ranzevelle, Rosières Sur Mance, Saint Marcel, Semmadon, Tartécourt, Vernois Sur Mance, Villars le Pautel, Vitrey Sur Mance, Vouécourt

→ Compétences optionnelles

- Politique du logement et du cadre de vie

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

1. Création, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements sportifs

2. Animation sportive

3. Animation culturelle avec pour objectif général : la création d'une dynamique culturelle qui s'appuie sur des ressources artistiques de qualité, au service de toute la population et qui renforce l'identité et l'attractivité du territoire.

- Protection et mise en valeur de l'environnement

1. Collecte et traitement des ordures ménagères

2. Proposition et création de zones de développement éolien

3. Préservation et gestion des milieux

- Tout ou partie de l'assainissement - Action sociale d'intérêt communautaire

- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire

- Prestations de la Communauté de Communes pour les communes

LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU EXÉCUTIF

Romain MOLLIARD



PRÉSIDENT DE LA CCHVS



Jean-Luc QUIVOGNE
Vice-président en charge du développement économique



Viviane CARSAÑA
Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement



Lydie BILICHTIN
Vice-présidente en charge des finances et de l'administration générale



Sylvain SAINT-AVIT
Vice-président en charge de la voirie et du SPANC



Christine LITZLER
Vice-présidente en charge du périscolaire



Serge BRESSON
Vice-président en charge des bâtiments et de la gestion des biens



Loïc RACLOT
Vice-président en charge du développement numérique et des NTIC



Maria-Laura FIDON
Vice-présidente en charge du développement touristique et de la culture



Francine DE PAOLA
Vice-présidente en charge du sport et des associations



Nicolas PIERRE
Vice-président en charge des espaces naturels et de l'environnement

LE TERRITOIRE DE LA CCHVS EN 2016



→ MAGNY-LES-JUSSEY, UNE NOUVELLE VENUE DANS LA CCHVS

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône a eu l'honneur d'accueillir une nouvelle commune : **Magny lès Jussey !**

Magny lès Jussey est entourée par de nombreuses forêts, parmi lesquelles le Bois Lajux au nord, réputé pour le brame du cerf. De nombreuses personnes font le déplacement la saison venue pour l'entendre. Le brame retentit parfois jusqu'au cœur du village.

Nom du maire : Jean-Pol GIROD
Nombre d'habitants : 116
Superficie : 9,31 km²

Coordonnées de la mairie :
mairie.magny-les-jussey@orange.fr
tél. : 03.84.92.16.15

Horaires d'ouverture ;
ouverte le mardi et le vendredi de 9h30 à 11h30



INTERNET :

LA CCHVS À HAUT-DÉBIT

Pour faire face aux intentions d'investir très limitées des opérateurs privés, la construction d'un réseau fibre optique repose très majoritairement sur l'initiative publique. C'est pour cela que la CCHVS a décidé d'adhérer en 2014 au syndicat mixte « Haute-Saône Numérique » afin de pouvoir desservir en haut débit notre communauté.

L'enjeu implique que les collectivités membres du syndicat mixte s'engagent financièrement sur la durée par une participation aux travaux de 9 € / an / habitant.

LA FIBRE OPTIQUE, POUR UN DÉBIT INTERNET PLUS RAPIDE

Pour cela, une armoire (Point de Raccordement Mutualisé ou PRM) a été installée afin de connecter à celle-ci une fibre optique et de reprendre le réseau existant en cuivre.

La fibre optique, qui relie les nouveaux PRM, permet de supprimer les pertes de débit causées par le réseau en cuivre qui relie actuellement les NRA (Nœuds de Raccordements d'Abonnés) sources à nos communes.

Notre communauté bénéficiera, dès la mise en service de ces armoires, d'une montée en débit

qui utilisera alors la technologie du VDSL 2.

Sur la Haute-Saône, c'est Orange qui est titulaire des marchés du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique et dans nos communes seulement Orange et parfois Free semblent s'y installer.

UN DÉBIT À VALIDER

Afin de bénéficier pleinement de cette nouvelle technologie, il est possible que certains foyers soient dans l'obligation de changer leur box internet ou leur opérateur.

Pour vérifier si votre débit a augmenté, et prévenir les éventuelles anomalies, vous pouvez effectuer un test de débit sur le site internet suivant :

www.degrouptest.com/test-debit.php

Les débits attendus se situeront au-delà de **30 Mbits/s** pour les communes disposant de PRM et d'environ **8 Mbits/s** pour les communes rattachées (sous réserve de votre distance par rapport à l'armoire PRM)



VOTRE COMMUNE VA-T-ELLE MONTER EN DÉBIT ?

Liste des communes bénéficiant de la montée en débit

Les communes dont la montée en débit est active sont les suivantes :

Arbecy, Barges, Charmes-St-Valbert, Cintrey, Gevigney-et-Mercey, Preigney, Lavigney, Montigny-les-Cherlieu, Cemboing, Melin, Raincourt, Jonvelle et Villars-le-Pautel.

Liste des communes bénéficiant d'une amélioration de leur débit

D'autres communes, non éligibles à la fibre, bénéficient cependant d'un impact significatif sur leur débit, puisqu'elles seront raccordées sur une commune voisine. Ces communes sont les suivantes : **Saint-Marcel, Noroy les Jussey, Bousseraucourt, Blondfontaine et Bourguignon les Morey.**

Une seconde phase de travaux débutera courant 2017, et d'autres communes pourront bénéficier d'une montée en débit.

Pour plus d'informations, rendez-vous dans la rubrique aménagement numérique, sur le site internet de la CCHVS : www.cchvs.fr

LE POINT SUR LA COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE

La Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône exerce la compétence périscolaire et extrascolaire depuis le 1er janvier 2013.

Ce service est géré directement par notre Communauté pour les sites de Cemboing, Combeaufontaine, Corre et La Roche Morey. Aboncourt-Gésincourt est géré par Familles Rurales. Jussey et Vitrey-sur-Mance sont gérés par les Francas, associations avec lesquelles nous avons signé des conventions.

UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMPLET, SUR TOUT LE TERRITOIRE

L'accueil est accessible à tous les enfants scolarisés dans les écoles de notre Communauté, depuis l'école maternelle jusqu'à l'entrée en 6ème. La CCHVS prend en charge les enfants avant et après les heures de cours ainsi que pendant le temps de midi, où une restauration scolaire est présente sur chaque site. Un accueil est prévu les mercredis après-midi, pendant les petites vacances scolaires et deux ou trois semaines pendant le mois de juillet. Les temps d'accueil peuvent varier en fonction des sites.

Cette année, en juillet, plusieurs sites se sont retrouvés en camping ensemble, avec partage des animations et échanges avec les enfants de notre Communauté. De quoi enrichir la cohésion du groupe (animateurs et enfants).

UN INVESTISSEMENT IMPORTANT MAIS INDISPENSABLE

La compétence périscolaire permet de développer une attractivité et un équilibre du territoire, en stabilisant les effectifs des écoles et des équipes enseignantes, et avec la volonté d'offrir un même service sur tout le territoire. De ce fait, elle évite aux petites communes une importante charge financière.

> QUELQUES CHIFFRES

- Environ **800 enfants** accueillis, soit **37 classes**, sur **48 communes**.
- Dépenses totales de l'ordre de **750 000 €** (y compris les frais liés aux bâtiments) et un reste à charge de **380 000 €** (après déduction de la participation des familles, de la Caf et du Département)



| ET AUSSI |

LES TAP EN PLEINE ÉVOLUTION

Du fait de cette compétence, notre établissement a dû prendre en charge les nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP), définis dans la réforme des rythmes, sans obtenir une compensation financière intégrale du coût de cet engagement, ce qui explique la participation des familles (75€ par enfant et par an).

A la rentrée 2016, tous nos sites appliqueront cette réforme par demi-journée (sauf Aboncourt-Gésincourt, malgré l'avis favorable des parents d'élèves).

Actuellement nous sommes toujours mobilisés pour offrir à tous les enfants de notre Communauté de Communes un service de qualité, en concertation avec tous les acteurs qui gravitent autour de l'école.

BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX



DES BÂTIMENTS PUBLICS ET UTILES

Depuis leur création, les Communautés de Communes ont souhaité investir pour répondre aux attentes locales. Cet engagement s'est traduit par la construction de bâtiments aux vocations multiples.

LE SPORT ET LES LOISIRS

Le gymnase de Jussey et la Salle des Belles Fontaines à Combeaufontaine ont répondu aux attentes des écoles du territoire, qu'il s'agisse du collège, de la maison familiale rurale, mais aussi des écoles primaires.

Outre ces utilisations, l'offre d'activités sportives offertes à l'ensemble de la population s'est étoffée. Les plannings d'occupation de ces deux équipements affichent complets, que ce soit en journée ou en soirée.

LA SANTÉ

Suite à une étude menée en lien avec le Pays Vesoul Val de Saône, mais aussi les institutions représentant les professionnels de santé, l'ex-Pays Jusséen avait souhaité recréer une dynamique autour de l'accueil de professionnels pluridisciplinaires.

Cette volonté a donné lieu à la construction d'une maison médicale à Vitrey-sur-Mance. Cette dernière offre la possibilité aux nouveaux

professionnels d'exercer en milieu collectif pour assurer au mieux le suivi des patients.

Aujourd'hui, la maison médicale accueille un médecin généraliste, un cabinet infirmier, deux psychologues, deux kinésithérapeutes, une ostéopathe et des taxis ambulances. Une cellule reste vacante pour l'accueil d'un dentiste.

POUR UN MEILLEUR MAILLAGE TERRITORIAL

L'ancienne Communauté de Communes des Vertes Vallées, suite à une étude, a souhaité apporter à sa population une infrastructure de qualité à Gevigney-et-Mercey. La salle de convivialité, outre le fait d'accueillir des manifestations familiales les week-ends, permet également aux institutionnels d'organiser des réunions décentralisées, des conseils d'administrations, des séances de formation professionnelle. C'est également le lieu de rencontre du conseil communautaire.

Les bureaux jouxtant cette salle permettent aujourd'hui l'accueil de jour de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

UN LIEU D'ACCUEIL POUR TOUS

La Maison des Services, récemment construite à Jussey, offre à la population l'accès à de nombreux services. Elle permet notamment d'entrer en contact avec différentes administrations sans se rendre à Vesoul (voir page 9).

Par ailleurs, vous trouverez également dans cette grande maison les services de l'ADMR, ceux de la médiathèque intercommunale, de l'office de tourisme et de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône !



ZOOM SUR LA PISCINE DE BLONDEFONTAINE

Pour bien profiter des beaux jours !

Ouverte en saison estivale, la piscine a enregistré l'an passé plus de 4500 entrées, nous dirons un peu grâce au soleil !

Elle permet aussi aux enfants inscrits dans les centres de loisirs du territoire d'accéder rapidement à un lieu de détente et de jeux. Ce bassin représente un beau symbole des Hauts du Val de Saône, il est le seul point de baignade surveillé du territoire.

C'est avec le sourire d'Yvonne que des centaines de nageurs ont été accueillis cet été !

MSAP : LA NOUVELLE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Depuis le 1er janvier 2016, le Relais de Services Publics, appelé aussi RSP, est devenu la Maison de Services Au Public (MSAP).

LA NOUVELLE MSAP

Ce dispositif, ouvert à tous, permet d'obtenir en un même lieu des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Une animatrice, Marilyn FURTIN, accompagne ceux qui le souhaitent afin d'effectuer des démarches en ligne, d'obtenir un formulaire et sa notice, d'aider à la constitution d'un dossier ou encore de réaliser un CV.

LE POINT VISIO SERVICES

Comment cela fonctionne ?

Cette borne est équipée d'un écran permettant de visionner un interlocuteur pour un échange plus convivial. Elle est équipée d'un système de scanner/imprimante qui permet d'échanger des documents papier comme si on se trouvait au guichet du service sollicité. L'animatrice est présente pour guider le public dans l'utilisation très simple de la borne.



LES HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi : 9h-12h
Mardi : 9h-12h / 13h-17h30
Jeudi : 9h-12h / 13h-17h30
Vendredi : 9h-12h / 13h-16h

LES HORAIRES DE CONNEXION À LA BORNE VISIO-SERVICES

Pôle Emploi : le lundi de 8h à 12h et le jeudi de 8h à 12h, uniquement sur convocation
MSA : le 2ème lundi de chaque mois, uniquement sur rendez-vous
CAF : le mardi de 14h à 16h, sans rendez-vous
CPAM : le vendredi de 14h à 16h, sans rendez-vous
CIDFF : le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h, sur rendez-vous

> LISTE DES PERMANENCES À LA MAISON DES SERVICES

Mission Locale – Espaces Jeunes : tous les lundis sur rendez-vous
CCI de Haute-Saône : le 2ème mardi du mois, de 10h à 12h – visite d'entreprises du territoire l'après-midi
CAP Emploi : tous les lundis sur rendez-vous
CMA : le 2ème jeudi du mois, de 9h30 à 12h visite d'entreprises du territoire l'après-midi
Eliad : tous les mercredis de 13h30 à 16h, sans rendez-vous
Gendarmerie Nationale (recrutement) : le 1er mercredi du mois de 14h à 16h
BGE : le mercredi après-midi, sur rendez-vous



ZOOM SUR INITIATIVE HAUTE-SAÔNE

> INITIATIVE HAUTE-SAÔNE est une association de type loi 1901 créée en juin 1998 à l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Saône, bénéficiant du soutien de partenaires économiques (Banques, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, Experts-comptables, Communautés de Communes...).

> Initiative Haute-Saône est une

PLATE-FORME membre du réseau « INITIATIVE FRANCE ».

> L'objectif d'Initiative Haute-Saône est de favoriser la création et la reprise d'entreprise en accordant aux porteurs de projet un PRÊT D'HONNEUR sans intérêts ni garantie personnelle destiné à renforcer les fonds propres de leur société.

> Afin de favoriser la création, la reprise ou le développement d'une entreprise sur son territoire, la Communauté de Communes a souhaité renforcer l'ac-

tion d'Initiative Haute-Saône en adhérant à cette association.

Cette adhésion permet aux porteurs de projets du territoire de bénéficier d'une majoration de 25 % du montant du prêt d'honneur, qui se rembourse sur la même durée que ce dernier.

> Pour plus de renseignements, nous vous invitons à nous rencontrer ou encore à prendre contact avec Initiative Haute-Saône (03.84.97.13.77).

FINANCES :

ÉQUIPER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

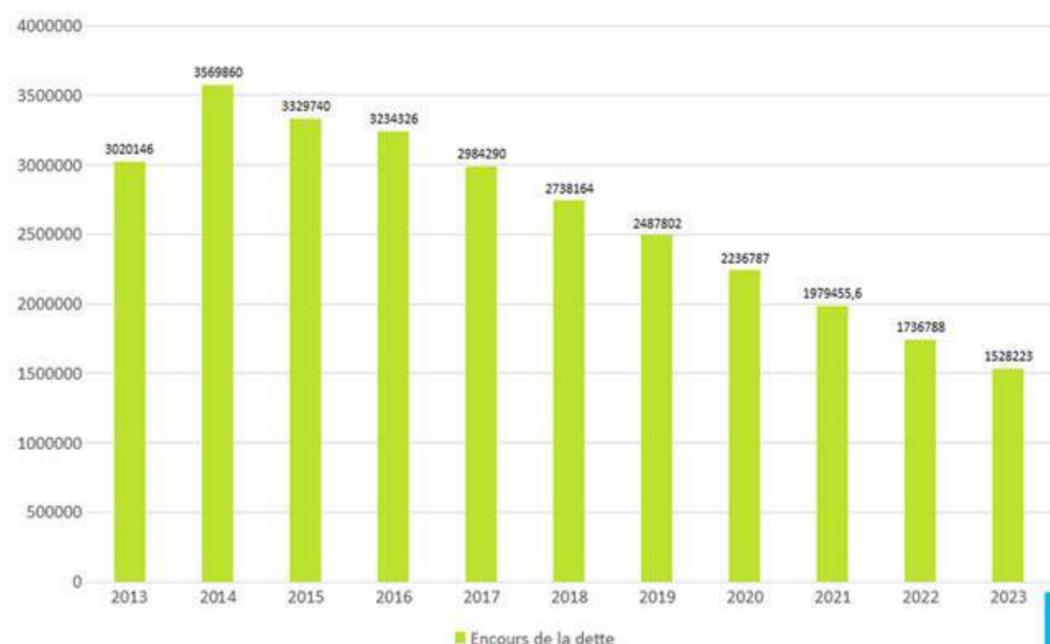
Réunis en conseil communautaire le 7 avril dernier, les élus de la Communauté de Communes ont voté un budget qui s'élève à 3 231 230 € pour l'année 2016, dont 2 758 276 € en fonctionnement et 472 954 € en investissement. Un budget avec des coûts de fonctionnement maîtrisés et des investissements qui se poursuivent pour l'équipement et le développement du territoire.

2015 : pas d'augmentation d'impôts

Élu en 2014, le nouveau conseil communautaire a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2015 et de chercher toutes les économies permettant à la Communauté de Communes d'envisager un avenir serein.

Ainsi, près de 400 000 € d'économies ont été réalisées ! Grâce à des mutualisations de postes notamment, et une gestion stricte des dépenses de fonctionnement. Malgré ces efforts importants, et avec la baisse inéluctable des dotations de l'Etat (soit 90 790 € ponctionnés cette année par

Encours de la dette au 1er janvier de chaque année



l'Etat, 55 219 € en 2015 et 19 248 € en 2014) ainsi que des prises de compétences (avant 2014) non financées, nous avons été obligés de réfléchir à l'avenir de la Communauté de Communes, avec pour objectif de **continuer à travailler au service de la population et des entreprises du territoire.**

→ Assumer le passé

Avant la fusion des 3 Communautés de Communes (au 1er janvier 2013) et avant 2014 avec la nouvelle communauté, de nouveaux équipements ont été construits et des nouvelles compétences (obligatoires ou non) ont été mises en place.

Il ne s'agit pas de tout remettre en cause, mais malheureusement, tous ces éléments emmènent des coûts importants qui n'ont pas été financés.

C'est d'ailleurs à ce titre que la CCHVS est très endettée et manque chaque année de près de 800 000 euros pour faire fonctionner tous ces équipements et services.

Les nouveaux élus doivent donc **assumer** les choix faits par le passé.

→ Poursuivre les services à la population

Partant de ce diagnostic très alarmant, de **nombreuses économies** ont été faites en 2015. Pour autant ces efforts importants ne suffisent pas.

Un long travail a été mené avec un cabinet d'études spécialisé. Deux options se sont présentées : la suppression des services à la population ou la hausse de la fiscalité.

Nous n'avons pas souhaité supprimer les services offerts à la population, ils contribuent au maintien de celle-ci et à l'accueil de nouvelles familles. Il nous était **impensable**, par exemple, de ne plus proposer un service périscolaire tellement utile à tous.

Par ailleurs, de nouveaux challenges nous attendent dans les mois à venir, **l'Etat nous demandant d'exercer de plus en plus de compétences**, comme la loi Gemapi (nous devons gérer les cours d'eau, les rivières), l'eau ou encore l'assainissement.

Les taxes dites ménage ont donc malheureusement dû être augmentées, la cotisation foncière des entreprises a été maintenue au taux de 18.82 %, la Communauté de Communes ayant adopté au 1er janvier 2014 un nouveau régime fiscal ne permettant pas de modifier ce taux.

ÉVOLUTION DES TAUX LORS DES ANNÉES 2015 ET 2016

→ TAUX 2015

Taxe d'habitation : **4,53%**

Taxe foncier bâti : **3,58%**

Taxe foncier non bâti : **7,51%**

Cotisation foncière des entreprises : **18,82%**

→ TAUX 2016

Taxe d'habitation : **7,52%**

Taxe foncier bâti : **5,94%**

Taxe foncier non bâti : **12,46%**

Cotisation foncière des entreprises : **18,82%**

QUELLE INCIDENCE SUR VOTRE TAXE D'HABITATION ET SUR VOTRE TAXE FONCIÈRE ?

Illustration de l'impact de la hausse des taux communautaires sur les parts intercommunales de TH et TFB, sur un couple avec un enfant à charge, et dont :

- l'habitation se situe sur le **territoire communautaire**

- la maison a une **Valeur Locative (VL) identique à la Valeur Locative Moyenne (VLM) de la CCHVS**. Dans notre exemple : 2 061 €

- l'abattement pour une personne à charge est de **10%**.



RESTE À CHARGE : FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

	Coût annuel de fonctionnement *	Capital restant dû 31/12/2016	Fin remboursement
Périscolaire	380 000 €	130 000 € 17 639 €	31/12/2036 31/12/2018
Gymnase Combeaufontaine Gymnase Jussey	89 424 € 84 828 €	176 287.69 € 789 473.67 €	06/06/2021 15/06/2025
Développement numérique	93 195 €		
Maison des Services	56 868 €	678 089.69 €	02/12/2033
Local traiteur	46 390 €	502 071.64 €	21/02/2029
Salle de Convivialité	46 390 €	373 539.13 €	06/06/2030

*déduction faite des subventions, loyers...

VOIRIE



54 KILOMÈTRES DE VOIRIE SUR NOTRE TERRITOIRE

La Communauté de Communes est en charge de l'entretien de 54 km de voirie sur notre territoire (voies à transport scolaire, voies touristiques et d'accès aux zones artisanales).

L'entretien porte essentiellement sur la couche de roulement, les fossés, les ponts et aqueducs, et le fauchage des accotements.

Le budget de voirie adopté pour l'année 2016 s'élève à 171 063 €.



PROGRAMME DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2016.

Ces différents travaux ont fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

> **Réfection de l'ouvrage d'art sur le Grilley** (entre Arbecy et Augicourt)

> **Réfection des couches de roulement et curage des fossés sur les voies communautaires :**

- Fouchécourt – Aboncourt-Gésincourt
- Melin – Semmadon
- Route Départementale – Rosières-sur-Mance
- Cendrecourt – Ormoiy
- Cemboing – Raincourt

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA CCHVS, À L'INITIATIVE D'UN NOUVEAU SPANC

Afin de répondre aux exigences de la loi, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône a créé un nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône exerce la compétence assainissement non collectif depuis juin 2013. Afin de répondre aux exigences de la loi, elle a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), qui doit procéder au contrôle de l'ensemble des habitations en zone d'Assainissement Non Collectif.

Pour rappel, le zonage d'assainissement a été décidé par chaque commune en fonction des schémas directeurs d'assainissement.

La CCHVS a mandaté le bureau d'études BC2I afin de réaliser les différents contrôles sur les installations classées en assainissement non collectif (ANC) :

→ **Diagnostic initial** : ce contrôle permettra de faire un état des lieux de votre installation.

→ **Le diagnostic préalable à la vente d'un immeuble** : ce contrôle permet à l'acquéreur de connaître le type d'installation d'assainissement de l'immeuble ainsi que les travaux qu'il devra faire en cas de non-conformité.

→ **Le contrôle de bon fonctionnement** : ce contrôle a lieu tous les 5 ans. Il permet de vérifier que votre équipement fonctionne bien et qu'il est régulièrement entretenu.

→ **Le contrôle de conception et de réalisation** : toutes les constructions neuves ou à réhabiliter doivent faire l'objet d'une demande auprès du service SPANC. Après vérification de la conformité de la filière choisie, le SPANC procédera à la vérification des travaux réalisés.

À savoir, pour les communes zonées en assainissement collectif, mais ne possédant pas de système de traitement aux normes, le contrôle préalable à la vente fait partie des documents obligatoires pour la signature de l'acte de vente d'un immeuble.

Pour plus d'informations : www.cchvs.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU NON COLLECTIF ?

Assainissement collectif : les eaux usées sont collectées, acheminées et traitées par des équipements collectifs (station d'épuration, lagunage...).

Assainissement non collectif : les eaux usées doivent être traitées par le propriétaire de la maison (micro-station, filtre à sable...).



BIENTÔT UNE OPAH SUR LE TERRITOIRE !

L'OPAH, ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, est le principal outil d'intervention publique sur les territoires présentant des difficultés liées à l'habitat privé.

C'est une **opération limitée dans le temps** avec une tranche ferme de trois ans et la possibilité de prolonger d'une année supplémentaire (selon les résultats de l'opération des trois années écoulées).

L'OPAH permet au territoire de se doter d'une animation spécifique pour cette opération et de moyens financiers permettant d'aider les propriétaires occupants et les bailleurs privés dans la réalisation de travaux répondant à ses objectifs.

La phase d'animation est précédée d'une phase d'étude pré-opérationnelle confiée à un cabinet spécialisé et ayant pour but d'établir un diagnostic préalable portant notamment sur le parc immobilier privé, la typologie des ménages et le recensement du volontariat des propriétaires pour réaliser des travaux (sur la base d'enquêtes).

Cette enquête est en cours de réalisation par le cabinet SOLIHA (anciennement HRU), des questionnaires ont été déposés dans vos boîtes aux lettres, ainsi que dans les mairies.

DES OBJECTIFS

PRIORITAIRES

- > Améliorer les résidences principales inconfortables et **résorber les situations d'habitat indigne, insalubre et très dégradé.**
- > Permettre une **meilleure maîtrise de l'énergie** au niveau de l'amélioration thermique des bâtiments et de l'utilisation des énergies renouvelables.
- > Favoriser le **maintien à domicile** des personnes en privilégiant les travaux d'adaptabilité et d'accessibilité des logements.
- > Réhabiliter des **logements vacants** pour proposer une nouvelle offre de logements de qualité, à loyer conventionné, et pouvant répondre à des besoins spécifiques tels que l'installation de nouveaux ménages sur le territoire communautaire.
- > **Améliorer le cadre de vie** des habitants du territoire, préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural.

EN BREF

> Le logement sur la CCHVS

La CCHVS dispose de 6 logements, 3 à Combeaufontaine et 3 à Lavigney qui sont proposés à la location.

> Bientôt une Maison des Seniors à Gevigney-et-Mercey !

Ce projet est porté depuis de longues années par le territoire. Il s'agit de permettre aux personnes travaillant à l'ADAPEI et y résidant de rester sur le territoire, une fois à la retraite (ce qui n'est pas possible aujourd'hui).

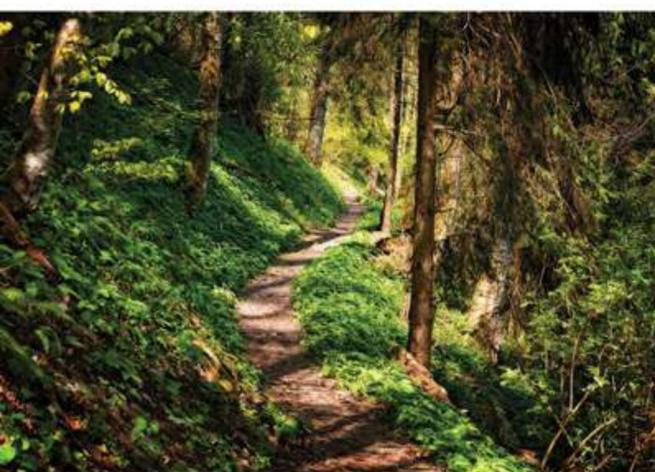
Cette maison est financée par plusieurs partenaires :

- La Communauté de Communes, à hauteur de 17 000 € (achat d'un terrain)
- La Commune de Gevigney-et-Mercey, à hauteur de 22 000 € + (viabilisation)
- Habitat 70 (Maitre d'œuvre)
- L'ADAPEI
- Département 70

Ce projet devrait être réceptionné à la fin de l'année 2017.

LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

En 2013, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire.



Plusieurs éléments ont motivé les élus à s'investir dans une politique de développement par la forêt :

- Le territoire communautaire est boisé à 34 % et a donc une part importante de son identité portée par la forêt
- Des maillons de la filière bois-forêt sont présents sur le

territoire (scierie, entreprises d'ameublement, panneautiers, entreprises de travaux forestiers...)

Le territoire forestier de la CCHVS

Les Hauts du Val de Saône sont composés de 16000 hectares de forêt :
> 60 % de forêts publiques
> 40% de forêts privées

La forêt de production est essentiellement composée de feuillus (chêne, hêtre).

La charte forestière des Hauts du Val de Saône a été élaborée entre 2010 et 2012. Elle est mise en oeuvre depuis 2013.

ORDURES MÉNAGÈRES

> Besoin d'infos ?

Pour tous renseignements concernant votre facture ou pour signaler un changement vous pouvez contacter le service des Ordures Ménagères de la CCHVS au 03.84.77.19.90 ou par e-mail à l'adresse suivante : orduresmenageres@cchvs.fr

Il est également possible de télécharger les formulaires sur notre site internet : www.cchvs.fr

> Badges d'entrée pour la déchetterie de Jussey

Toutes les personnes n'ayant pas reçu de badge pour accéder à la déchetterie de Jussey doivent s'y rendre et remplir un formulaire sur place. Le badge leur sera transmis par le SYTEVOM par courrier.



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES

● Communiquer auprès des scolaires sur la biodiversité

L'opération «Plus d'arbres, plus de vie !» est coordonnée par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, en partenariat avec France Bois Forêt, Toyota France et les Editions Nathan.

Cette opération destinée à favoriser l'éducation environnementale, a rassemblé autour d'un projet de plantation pédagogique les établissements scolaires.

Les élèves d'Aboncourt-Gésincourt ont créé autour du jardin pédagogique un arborétum. Quant aux élèves de l'école de Vitrey-sur-Mance, ils ont planté de nombreux arbustes créant ainsi une haie le long du grillage de l'école.

● Diffuser les documents types réalisés sur l'affouage par les communes forestières et accompagner les communes dans leurs réflexions sur les pratiques d'affouage

Une action d'information a été réalisée pour les élus, les affouagistes et les conseillers municipaux en charge de la forêt, le 19 janvier 2016 après-midi avec une intervention de la MSA sur la prévention et des COFOR sur les documents types et l'organisation de l'affouage pour renforcer la sécurité dans la forêt.

LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE PLEINEMENT INSTALLÉE

Livres, CD, DVD, tablettes... Située au premier étage de la Maison des Services, la Médiathèque Intercommunale propose au public l'accès à de nombreux médias !

1500 inscrits, 20000 prêts, 22000 documents, dont 8000 prêtés par la Médiathèque Départementale de prêt, 656 enfants scolarisés accueillis... Nul doute, la toute jeune médiathèque prend son essor.

Grâce à ses bibliothèques en réseau (Combeaufontaine, La Roche Morey, Aboncourt-Gésincourt, Montigny lès Cherlieu et Villars le Pautel), son site Internet permettant des réservations d'ouvrages depuis chez soi, ses animations et expositions mensuelles, ses accès gratuits aux numériques (musique, vidéos, tablettes et liseuses), c'est un service public gratuit qui facilite l'accès à la culture pour tous.

Également au cœur de la programmation culturelle qui vise à fédérer l'ensemble des composantes de la population autour d'une démarche artistique partagée (partenariat avec des associations, le milieu scolaire...), elle essaime depuis septembre des balades et spectacles, contés ou musicaux, sur l'ensemble du territoire.

La CCHVS participe aussi aux Estivales de Saône et subventionne divers concerts tous genres confondus.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet de la médiathèque : cchvs.opac3d.fr



● PLUS D'INFOS ?

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône sur notre site Internet :

www.cchvs.fr



UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES ATOUTS

Valoriser notre territoire communautaire afin d'accroître son attractivité, développer l'économie locale en satisfaisant nos visiteurs et en les fidélisant doivent être les objectifs vers lesquels nous devons tendre.

La CCHVS assure la promotion du territoire par un médiateur : l'office du tourisme, situé dans le hall d'entrée de la Maison des Services. Salariée et bénévoles de cette association accueillent le public, rédigent et distribuent différentes brochures, organisent des animations qui mettent en avant les atouts des Hauts du Val de Saône.

La CCHVS investit dans le tourisme : trois sentiers de randonnées sont en cours de

classification au niveau départemental. Cartes, dépliants, fiches itinéraires et panneaux de départ doivent être remis à jour. Un sentier de valorisation avec cinq tables de lecture agrémentera bientôt le site classé des vestiges de l'abbaye de Cherlieu.

Office de Tourisme : www.hautsvaldesaone.com





FORUM DES ASSOCIATIONS : C'EST POUR BIENTÔT !

La CCHVS aura très prochainement le plaisir de vous faire découvrir la vie associative de ses 48 communes grâce au Forum des Associations, qui se tiendra le 17 septembre 2016 à Jussey !

Cette journée portes ouvertes sera l'occasion de découvrir **les nombreuses activités disponibles sur notre secteur.**

Chaque association proposera au public une activité ludique en relation avec son domaine. Cela sera peut-être l'occasion, pour certains, de se découvrir de nouveaux loisirs, voire de nouvelles passions !

A son arrivée sur le site, chaque enfant recevra une carte-jeu, qui lui permettra de remporter des lots offerts par la CCHVS et par les associations participantes.

Lors de cette journée exceptionnelle, les associations seront réparties en **quatre villages, portant sur quatre thèmes** : "Loisirs Créatifs et Péri-scolaire", "Sports", "Culture, Loisirs, Nature et Patrimoine", et "Services aux personnes".



Village "Loisirs Créatifs et Péri-scolaire"

Découvrez les activités des enfants durant les rythmes scolaires et leurs créations ! Au programme, des rencontres et des échanges avec les animateurs et coordinateurs de sites péri-scolaires.



Village "Culture, Loisirs, Nature et Patrimoine"

Retrouvez de nombreuses activités autour de la nature, parmi lesquelles la pêche, la chasse et les bouilleurs de cru. Beaucoup d'autres associations locales et culturelles seront également présentes pour faire découvrir leurs activités.



Village "Sports"

Vingt sports seront représentés, parmi lesquels des sports de combats, d'adresse, de balle, de raquette, de l'expression corporelle, et de l'équitation. Des expositions sur le thème du sport seront également disponibles, et de nombreuses animations auront lieu durant toute la journée.



Village "Services aux personnes"

Assistez à des démonstrations proposées par les Pompiers de Jussey, et découvrez les services de l'ADMR, de l'Eliad, des Restos du Cœur, de La Croix Rouge, du Secours Populaire, des Mutilés de France, des Pompiers et de la Gendarmerie.